

Mairie de LANDELLES
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Fax. 02 37 23 35 21 - mail : mairielandelles28@wanadoo.fr.

COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 11 février 2015

Présents : 12

L'an deux mil quinze, le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze février deux mil quinze, s'est réuni à la mairie en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN, maire de Landelles. La séance a été publique.

Etaient présents : M. Jean-Luc JULIEN, M. Guy ANDRE, M. Jean-Frédo CROSNIER, Mme Christine VELLA, Mme Michèle RIPOCHE, M. Erick GAROT, Mme. Morgane DECOURTIL, M. Jean-Pierre VINCENT, Mme Irène LANDRE, Mme Marie-France JANNEAU, M. Benjamin SCHWARZ, M. Claude VILLEFAILLEAU.

Absents excusés : M. Julien TROUSSIER pouvoir à Guy ANDRÉ, M. Florent BIGNON pouvoir à Christine VELLA, M. Michel BOIN.

M. JULIEN a déclaré la séance ouverte à vingt heures trente minutes.

Secrétaire de séance : Jean-Frédo CROSNIER

1. DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR POUR LE PROJET : RÉHABILITATION DES CANALISATIONS DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USÉES.

Le maire expose que pour la réhabilitation des canalisations d'eaux usées et la réalisation de la nouvelle station d'épuration, nous avons la possibilité d'avoir une subvention de l'Etat sur la DETR (Dotation d'Etat des Territoires Ruraux)

Le maire présente un nouveau plan de financement et demande aux Conseillers Municipaux de délibérer pour une demande de subvention de l'Etat sur la DETR (Dotation d'Etat des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette demande de subvention DETR pour la réhabilitation du système d'assainissement de la commune suivant le plan de financement ci-dessous :

Restructuration du système d'assainissement de la Commune de Landelles PLAN DE FINANCEMENT (Février 2015)								
Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant estimatif des travaux (en € HT)	Financement prévisionnel : subventions attendues					
			Au titre de l'Agence de l'eau			Au titre de l'Etat (DETR)		
			Montant retenu	Taux	Montant	Montant retenu	Taux	Montant
Landelles	Station d'épuration	780 000 €	716 486 €	40%	286 594 €	180 000 €	20%	36 000,00 €
	Réhabilitation de réseaux	270 000 €	219 230 €	30%	65 769 €	270 000 €	20%	54 000,00 €

2.1 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA MODIFICATION DES ILOTS DE SÉCURITÉ RUE DU PERCHE RD920

Le maire explique au Conseil Municipal les travaux qui seront réalisés pour la modification des îlots de sécurité rue du Perche RD 920 et présente les devis des entreprises :

- MUSCI pour la réalisation des travaux de voiries
 - Un devis de 11 025.60€ HT et un devis de 6 644€ HT,
- Conseil Général pour l'acquisition d'un radar pédagogique
 - un devis de 3 250 € HT (dont 50% subventionné par le Conseil Général)
- Conseil Général pour l'acquisition de mats pour le radar pédagogique
 - un devis de 1 761.20 € HT massif béton et mat
 - un devis de 735 € HT mat mobil
- SOMELEC pour la réalisation des travaux de raccordement électrique du radar pédagogique
 - Un devis de 1 764.50 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve par 14 voix pour et 1 voix « abstention ». le projet et le choix des entreprises (MUSCI, CONSEIL GENERAL, SOMELEC) pour le projet de la modification des îlots de sécurité rue du Perche RD 920

2.2 ACQUISITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL D'EURE ET LOIR

Afin de sensibiliser les automobilistes circulant dans notre ville et de manière générale pour sécuriser nos rues et nos administrés, la commune de LANDELLES souhaite acquérir un radar pédagogique.

Cette acquisition sera commandée auprès du Parc départemental du Conseil général pour un montant de 3 250,00 € HT soit 3 900,00 € TTC.

Dans le cadre de sa politique envers la sécurité routière, le conseil général a mis en place une subvention qui prend en charge la moitié du coût d'acquisition d'un radar pédagogique.

Par conséquent, la commune de LANDELLES sollicite pour ce projet d'acquisition une subvention de 50% du montant auprès du Conseil général d'Eure-et-Loir.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter pour ce projet une subvention de 50% du montant auprès du Conseil général d'Eure-et-Loir ;
- à solliciter le Parc départemental pour l'acquisition d'un radar pédagogique pour un montant de 3 250,00 € HT et la signature de la convention passée avec le Parc départemental pour la gestion et la maintenance du radar.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve par 14 voix pour et 1 voix « abstention ».

Clôture du procès-verbal :

Le procès-verbal, dressé et clos, **le 16 février 2015 à vingt-trois heures**, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire et les conseillers municipaux.

Signatures

Jean-Luc JULIEN Maire	Guy ANDRE 1 ^{er} adjoint Pouvoir de Julien TROUSSIER	Jean-Frédo CROSNIER 2 ^{ème} adjoint	Christine VELLA 3 ^{ème} adjoint Pouvoir de Florent BIGNON
Michèle RIPOCHE 4 ^{ème} adjoint	Morgane DECOURTIL Conseillère	Julien TROUSSIER Conseiller Pouvoir à Guy ANDRE	Irène LANDRE Conseillère
Claude VILLEFAILLEAU	Erick GAROT Conseiller	Marie-France JANNEAU Conseillère	Jean-Pierre VINCENT Conseiller
Benjamin SCHWARZ Conseiller	Michel BOIN Conseiller Absent	Florent BIGNON Conseiller Pouvoir à Christine VELLA	